



**Charte de  
l'information**  
par démarchage  
ou prospection  
visant à la promotion  
des médicaments

**Les Règles de  
Déontologie**  
pour une communication  
de qualité auprès des  
professionnels de santé

# Les règles de Déontologie

Les **4** indispensables

●  
Le savoir-faire  
et le savoir être  
de nos équipes

●  
Une relation  
de proximité  
avec les  
professionnelles  
de santé

●  
Une  
communication  
de qualité

●  
Une  
connaissance  
approfondie de  
la réglementation

Les règles de déontologie s'appliquent en tous lieux et à toutes personnes exerçant une activité d'information par démarchage ou prospection et à leur accompagnant.

## Le savoir-faire et le savoir être de nos délégués médicaux



Respecter les lieux  
et les personnes

- 1 SAVOIR SE PRÉSENTER**  
ainsi que les personnes  
accompagnantes.
- 2 SE COMPORTER**  
de manière discrète  
dans les lieux d'attente.
- 3 NE PAS ENTRAVER**  
la dispensation des soins.
- 4 NE PAS PERTURBER**  
le bon fonctionnement  
du cabinet ou de  
l'établissement visité.
- 5 RESPECTER**  
le secret professionnel.

## Une relation de proximité avec les professionnelles de santé



### Organiser les visites en collaboration avec les professionnels de santé

#### ● AVANT LA VISITE

- **Optimiser** la planification et la fréquence des visites. La planification des visites ne fait pas l'objet d'incitations financières.
- **Établir** des règles d'organisation des visites conformément à la charte et aux règles spécifiques du professionnel de santé, de l'établissement de santé, ainsi que des services internes.
- **S'assurer** de l'accord du professionnel de santé pour les visites accompagnées.

#### ● PENDANT LA VISITE

- **Respecter** les horaires, les conditions d'accès et de circulation du lieu où se déroule la visite.
- **Respecter** la durée définie au préalable avec le professionnel de santé lors de la prise de rendez-vous.
- **Présenter** clairement le laboratoire Stallergenes ainsi que le(s) médicament(s) présenté(s) lors de la visite
- **Respecter** les règles de mise à disposition des éléments de communication selon la liste positive en vigueur.

#### ● AUTOUR DE LA VISITE

- Les repas offerts doivent avoir **un caractère impromptu** et doivent être **en lien** avec la visite.
- Les invitations à des congrès scientifiques et/ou à des manifestations de promotion, ainsi que la participation à des activités de recherche ou d'évaluation scientifique font l'objet d'**une convention** conformément à la LAC<sup>(1)</sup>.

## Règles spécifiques complémentaires pour les établissements de santé

### AVANT LA VISITE

- Demander l'accord au préalable du cadre responsable ou du cadre de la structure avant de rencontrer des personnes en formation.
- Demander la présence ou l'accord préalable du praticien encadrant avant de rencontrer des internes.
- Demander pour chaque visite l'autorisation aux responsables de structures concernées d'accéder aux structures à accès restreint.
- Prendre connaissance des règles spécifiques définies par l'établissement (si existantes).

### PENDANT LA VISITE

- Porter un badge professionnel d'identification.
- Respecter les règles définies par la charte et les règles spécifiques définies par l'établissement (si existantes).
- Ne pas chercher de données spécifiques propres aux structures internes et aux prescripteurs (consommation, coût...).

## Une communication de qualité

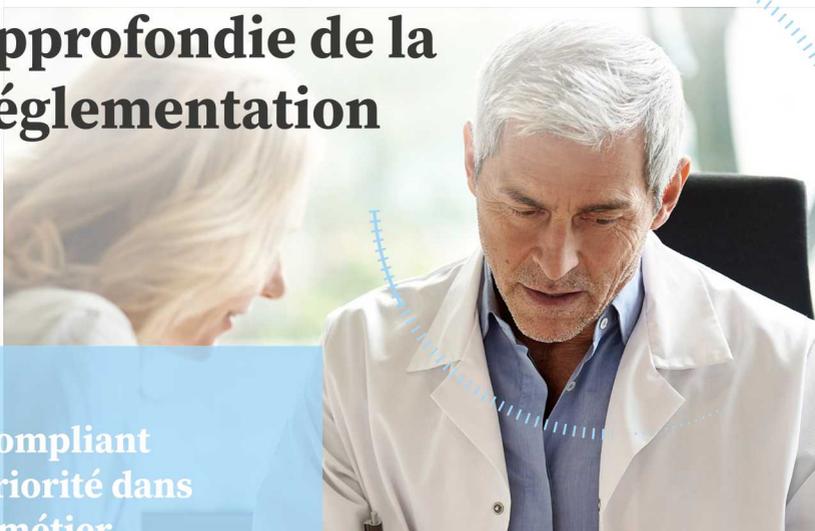


Délivrer des informations de qualité, pour favoriser le Bon usage de nos produits

- 1 PRÉCISER**  
les indications remboursables et non remboursables des médicaments présentés.
- 2 PRÉSENTER**  
le prix, les conditions de remboursement et le coût du traitement journalier.
- 3 PRÉCISER**  
si la spécialité présentée fait l'objet d'un tarif forfaitaire de responsabilité (si applicable).
- 4 DÉLIVRER**  
une information objective et s'appuyant sur les avis de la Commission de Transparence.
- 5 PRÉSENTER**  
factuellement le niveau d'ASMR<sup>(2)</sup> fixé par la Haute Autorité de Santé.
- 6 NE PAS DÉNIGRER**  
les entreprises concurrentes ni leurs médicaments (y compris médicaments génériques et biosimilaires).

# Une connaissance approfondie de la réglementation

Être compliant  
une priorité dans  
notre métier



## LES DONNÉES RECUEILLIES

- **Rapporter** sans délai toute information relative à la pharmacovigilance et/ ou à un usage non conforme du médicament.
- **Respecter** la loi informatique et libertés (CNIL<sup>(3)</sup>). Les données recueillies ne comportent que des informations professionnelles et factuelles.<sup>(4)</sup>
- **Communiquer** les données permettant la publication des données selon la loi de transparence des liens d'intérêt.

## LES INTERDITS

- **Remettre** des cadeaux ou des avantages de quelque nature que ce soit.
- **Remettre** des échantillons y compris de dispositifs médicaux.
- **Participer** à la mise en place d'études.

1. Loi Anti-Cadeau  
2. Améliorations du service Médical Rendu  
3. Commission Nationale de l'Information et des Libertés  
4. Chez Stallergenes les données sont enregistrées dans notre CRM (Customer Relationship Management)

Pour aller  
plus loin

